



SIEGE SOCIAL :  
CLUB - HOUSE  
PORT DE RIVES  
74200 THONON-LES-BAINS  
TEL : 04.50.71.07.29

## SOCIÉTÉ NAUTIQUE DU LÉMAN FRANÇAIS

Fondée en 1921

Nom :  
Prénom :  
N° licence :

### Saison 2015 Règlement de la Navigation Organisée et Surveillée

#### Définition :

La navigation organisée et surveillée est une navigation surveillée qui fait l'objet du prêt de matériel du club, le pratiquant navigue alors sous simple surveillance du Responsable Technique Qualifié.

#### Conditions d'accès :

- Les embarcations appartenant au club ne peuvent être utilisées que par des membres majeure (ou mineur accompagnée d'un parent ou possédant une autorisation parentale) à jour de leur cotisation et de leurs licences club.
- Les membres doivent certifier du Niveau technique 3 FFVoile « évoluer librement dans une zone de navigation surveillée »
- La navigation organisée n'est possible qu'avec l'accord du RTQ et peut être interrompu à tout moment selon ses consignes.

#### Conditions d'utilisation :

- Les membres utilisant le matériel du club doivent veiller à le gréer, l'utiliser, et le ranger de façon correcte et en respectant les éventuelles consignes données par les moniteurs.
- Ne peut être utilisé que le ou les supports où le Niveau 3 FFVoile est Certifié.
- L'utilisateur doit s'inscrire sur le cahier de sortie en indiquant le numéro du bateau et l'heure à laquelle il part sur l'eau ainsi que celle estimée. **De retour à terre il notera l'heure en émargeant**, il devra aussi faire part de ses observations concernant l'état du matériel dans ce cahier.
- Un chèque de caution d'un montant de 100 € équivalent à la franchise d'assurance du matériel sera demandé et ne sera encaissé qu'en cas de casse de matériel dû à une négligence ou une mauvaise utilisation
- Un problème matériel constaté après une utilisation dans le cadre de la « navigation organisé » sera automatiquement imputé au dernier utilisateur si le problème n'a pas été déclaré.

- En cas d'utilisation dangereuse ou de non-respect du matériel et de ce présent règlement, le comité peut suspendre votre droit à la navigation libre.

### **Créneaux Horaires :**

D'avril à Octobre, en fonction des horaires d'ouverture de l'école de voile affiché à l'accueil.

### **Zone de Navigation :**

La zone de navigation est la Zone dites Normale telle que définie dans le Dispositif de Sécurité et d'Intervention au sein de l'École de Voile de Thonon les Bains.

Elle permet d'être en permanence à vue de l'école de voile et est affiché à l'accueil du Club de voile.

Celle-ci peut être réduite ou agrandie en fonction des recommandations du RTQ.

### **Matériel :**

Le matériel utilisé est prêté par la SNLF, si celui-ci n'est pas utilisé par l'École de voile.

Le matériel prêté est le suivant :

- Dériveur double : - Slider.
- Topaz
- Catamaran : - Hobie Cat Twixxy
- SL 15.5

Les supports doubles ne peuvent être utilisés seul qu'après accord préalable du Responsable Technique Qualifié.

### **Recommandations de la SNLF :**

- Adaptez votre temps de navigation : restez humble sur votre condition physique ainsi que celle de votre équipage en particulier les enfants qui peuvent se refroidir vite ou souffrir du soleil.
- Prévoir toujours de la marge pour rentrer à terre.
- Ne pas oublier de vérifier les bouchons.
- équiper vous de façon adaptée aux conditions météorologique.
- Naviguer au vent de votre zone de départ.
- Respecter le lac et ses utilisateurs : ramenez vos déchets, soyez courtois, etc ...

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvée »)



SIEGE SOCIAL :  
CLUB - HOUSE  
PORT DE RIVES  
74200 THONON-LES-BAINS  
TEL : 04.50.71.07.29

## SOCIÉTÉ NAUTIQUE DU LÉMAN FRANÇAIS

Fondée en 1921

### Fiche Navigation Organisée et Surveillée

Nom : ..... Prénom : .....

N° Téléphone : .....

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : .....

N° Téléphone : .....

Cauton de 100 €

### Autorisation Parentale (pour les mineurs) et Certification

Je soussigné(e) .....

- Autorise mon enfant à pratiquer la navigation organisée par la SNLF.
- Autorise, en cas d'urgence, la conduite de cet enfant dans un établissement hospitalier où toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité et m'engage à en assurer le règlement.
- Déclare prendre connaissance des articles A 322-64 à 70 du code du sport et du règlement de la Navigation libre et m'assurer que l'enfant précité fait de même avec mon aide si nécessaire.
- M'engage à déclarer tout traitement et contre-indications médicales.

Je certifie que .....est capable de :

- S'immerger et de nager 25 mètres (- de 16 ans)
- Plonger et de nager 50 mètres (+ de 16 ans)

Fait à.....le .....Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvée »)

### ATTESTATION (à remplir par les stagiaires majeurs)

Je soussigné(e) .....

- Autorise, en cas d'urgence, ma conduite dans un établissement hospitalier où toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité et m'engage à en assurer le règlement.
- Atteste mon aptitude à plonger et à nager 50 mètres.
- Déclare prendre connaissance des articles A 322-64 à 70 du code du sport et du règlement de la Navigation libre.
- M'engage à déclarer tout traitement et contre-indications médicales.

Fait à.....le .....Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvée »)